Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260311-232026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 561[illegible]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 14

Présents	: 13
Absents	: 1
Délégation	: 0
Votants	: 13

Séance du 11/03/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : BUSSON David, BURBAN Murielle, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickaël, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, BRAUD Jérémy, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer

Absent excusé : BRAUD Jérémy,

Date de convocation : 20 février 2026

232026	**Acquisition d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est équipée d'un défibrillateur automatisé externe, datant de l'année 2013. Cet appareil, qui était initialement installé à la salle des sports, avait par la suite été déplacé pour être installé devant la Mairie.

Monsieur le Maire expose que la pile au lithium de cet appareil est aujourd'hui hors service (HS).

Compte tenu de l'ancienneté du matériel (plus de 10 ans), il a été indiqué à la commune que le simple remplacement de la batterie n'était pas judicieux. En effet, au vu de l'âge de l'appareil, la fiabilité des autres composants électroniques ne peut plus être garantie de manière certaine. S'agissant d'un matériel de secours vital qui doit être parfaitement opérationnel à tout moment, il est donc fortement conseillé de procéder au remplacement complet de l'équipement.

Afin de maintenir ce dispositif de sécurité au cœur du bourg, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise **IDEALIS** pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur de modèle **Heartsave** pour un montant de **1 435,20 € TTC**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide :

- De valider la mise au rebut de l'ancien défibrillateur datant de 2013, devenu obsolète et dont la fiabilité n'est plus garantie.
- D'approuver l'acquisition d'un nouveau défibrillateur (modèle Heartsave) en remplacement, à installer devant la Mairie.
- D'accepter le devis de l'entreprise **IDEALIS** pour un montant total de **1 435,20 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, le bon de commande, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- De préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 12 mars 2026
Alain de CHABANNES, Maire